



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 23 janvier 2020

Construction d'une éolienne sur l'Île de Sein La Cour d'appel de Nantes valide le permis de construire délivré par le préfet du Finistère

Le 4 octobre 2018, le préfet du Finistère a délivré un permis de construire à titre précaire (valable 15 ans avec obligation de remise en état du site à l'issue par l'exploitant) pour l'implantation d'une éolienne sur l'Île de Sein.

Ce permis de construire a fait l'objet de plusieurs recours en annulation de la part de particuliers.

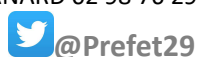
Dans une ordonnance du 17 janvier dernier, la cour administrative d'appel de Nantes a rejeté les requêtes en annulation, considérant que la construction de l'éolienne répondait à une nécessité pour faire face aux besoins en énergie de l'île de Sein, non raccordée au réseau électrique continental.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère